



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1- L'Hostellerie de la Sainte Baume

L'Hostellerie de la Sainte Baume, gérée par les Dominicains, située sur la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume, reçoit les pèlerins qui se rendent au sanctuaire de la Sainte Baume, individuellement ou en groupe (associations, écoles, mouvements de jeunes, diocèses etc). Le couvent des dominicains y organise diverses sessions et retraites et la communauté des frères se tient à la disposition des pèlerins.

ARTICLE 2 - Prestations

L'emplacement nu (gracieusement mis à disposition) : il s'agit d'un séjour campé de courte durée, avec la mise à disposition d'un lieu de camp, non clôturé. L'accès à des sanitaires, à une cuisine, à des frigos sont des prestations supplémentaires payantes.

L'hébergement : les individuels et les groupes peuvent être hébergés en chambres ou en dortoirs. Le standard de qualité varie selon la typologie de l'hébergement (chambre avec salle de bain, chambre avec lavabo, et dortoirs).

Du matériel de puériculture (lit bébé et chaise haute) peut être mis à disposition gracieusement sur simple demande et dans la limite des disponibilités.

La gestion libre : pour les groupes, il est possible, en plus de l'accès à l'hébergement, de bénéficier de l'accès à une cuisine et une salle à manger pour un séjour en gestion libre.

La restauration : l'Hostellerie dispose d'une cuisine sur place avec une salle de restaurant, pouvant accueillir jusqu'à 198 hôtes. Les repas, préparés sur place par nos cuisiniers, sont pris en buffet pour le petit-déjeuner, et servis à table à horaires fixes pour le déjeuner et le dîner. Des formules en Pension Complète ou Demi-pension sont proposées. Le restaurant est également accessible aux hôtes de passage qui ne séjournent pas à l'Hostellerie.

La location de salle : l'Hostellerie dispose de 6 salles de réunion, de 10 à 280 places.

ARTICLE 3 – Équipement

L'Hostellerie dispose de 180 lits répartis dans deux bâtiments.

L'hébergement en chambres avec salle de bain dans la partie principale de l'Hostellerie (66 lits répartis en 32 chambres) est prévu avec couvertures et draps. Les lits sont faits à l'arrivée. Le linge de toilette est prévu.

L'hébergement en chambres avec lavabo dans la partie principale de l'Hostellerie (61 lits répartis dans 31 chambres) est également prévu avec couvertures et draps. Les lits ne sont pas faits à l'arrivée, le linge est disposé sur les lits. Le linge de toilette est prévu.

HOSTELLERIE DE LA SAINTE BAUME

2200, CD 80 Route de Nans

83640 Plan d'Aups – Sainte Baume



L'hébergement en dortoir dans la partie « gîte » de l'Hostellerie (49 lits répartis dans 6 dortoirs) est également prévu avec couvertures et draps. Les lits ne sont pas faits à l'arrivée, le linge est disponible dans des placards dans l'entrée du gîte. Le linge de toilette est prévu et également disponible dans des placards dans l'entrée du gîte. En fonction de la typologie du groupe, il peut être demandé de venir avec duvet et serviette de toilette.

Les salles de réunion sont équipées de tables et chaises, et paperboard. La salle Lagrange dispose d'un système de sonorisation propre. Du matériel supplémentaire (vidéoprojecteur) peut être mis à disposition sur réservation.

Les hébergements sont disponibles à partir de 16h30 le jour de l'arrivée et doivent être libérés au plus tard à 9h30 le jour du départ, même pour les personnes séjournant en pension complète (déjeuner prévu le jour du départ). Les bagages peuvent être stockés à l'accueil sur demande. En cas de non-respect de cet horaire, une nuit supplémentaire pourra être facturée.

ARTICLE 4 - Tarif et modalités de règlement

Les tarifs sont indiqués en € et TTC, et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation.

Les tarifs s'étendent par personne et par nuit. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix affiché et doit être réglée directement sur place.

-Les grilles tarifaires en vigueur sont disponibles sur demande et publiées sur notre site internet www.saintebaume.org.

La réservation du séjour ne devient effective qu'après réception des arrhes d'une valeur de 30% du montant total.

Le séjour en pension complète comprend l'hébergement, le dîner, le petit-déjeuner et le déjeuner. La pension complète commence systématiquement par le dîner.

Le séjour en demi-pension comprend l'hébergement, le petit-déjeuner et un repas (dîner ou déjeuner). La demi-pension commence par le dîner ou le petit-déjeuner, jamais le déjeuner.

Les réservations de repas sont possibles jusqu'à 17h la veille.

Pour certains repas de fête, un supplément est facturé. Les repas de fête sont les suivants (liste indicative susceptible d'être modifiée) : réveillon du 24 décembre, déjeuner de Noël, réveillon du 31 décembre, déjeuner de Pâques, déjeuner de Pentecôte, déjeuner de la Sainte Marie-Madeleine (22 juillet).

Modalités de règlements : le règlement du séjour ou des repas doit être fait dans sa totalité au moment du départ au plus tard. Le règlement peut être effectué par virement bancaire, par chèque, par carte bancaire ou en espèces.

HOSTELLERIE DE LA SAINTE BAUME

2200, CD 80 Route de Nans

83640 Plan d'Aups – Sainte Baume



ARTICLE 5 – Délai de confirmation

A réception du devis, le client dispose d'un délai pour confirmer la réservation. Il devra respecter le délai mentionné sur le devis. Après ce délai, l'Hostellerie se réserve le droit d'annuler la réservation.

Pour les groupes, le nombre de participants, particulièrement dans le cadre de prestations de restauration, devra être confirmé au plus tard 7 jours avant le jour d'arrivée.

ARTICLE 6 – Arrhes

Pour chaque réservation (hébergement et également restauration simple), et afin d'assurer une garantie de réservation à nos hôtes et pour dédommager l'Hostellerie en cas de séjour annulé, des arrhes de 30% minimum du montant total du devis devront être versées pour confirmer la réservation.

ARTICLE 7 – Modification de réservation

Il est possible de modifier les clauses de sa réservation (dans la limite de nos disponibilités). Pour les individuels, la modification des repas pris (ajout ou suppression) devra avoir lieu au plus tard à 17h pour les repas du lendemain.

Dans le cadre des groupes, en cas de diminution du quart ou plus du nombre de participants, à moins d'une semaine de l'arrivée un dédommagement pourra être exigé. Une fois le groupe arrivé, la base de facturation des repas sera celle du nombre confirmé une semaine avant.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le devis validé, les prestations engagées restent dues. Aucun remboursement ne sera effectué pour les prestations engagées pour la période non effectuée du fait du départ anticipé ou de l'arrivée tardive.

En cas de non présentation le jour d'arrivée, la réservation est donc annulée. Les arrhes versées resteront acquises au titre des frais administratifs. Les frais engagés (notamment pour les repas) non couverts par le montant des arrhes pourront être facturés en sus.

ARTICLE 8 – Annulation

Du fait du client: il doit notifier son annulation par courrier ou par mail auprès de l'accueil. L'annulation prendra effet dès réception du courrier ou du courriel. En fonction du délai d'annulation, un dédommagement des prestations engagées pourra être exigé. Les arrhes restent acquises et sont créditées sur le compte du client qui dispose de 2 mois à compter de la date d'annulation pour les réutiliser pour une nouvelle réservation survenant dans les 12 mois suivant l'annulation.

Du fait de l'Hostellerie : lorsque l'annulation intervient du fait de l'Hostellerie alors qu'elle fait l'objet d'une confirmation ferme, pour des motifs de cas de force majeure, climatiques, intempéries, fermeture administrative totale ou partielle, mise hors d'usage d'éléments essentiels au fonctionnement de l'Hostellerie, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes, retards de travaux dus aux intempéries, ou si le site est jugé impropre à la location par la direction, le client sera

HOSTELLERIE DE LA SAINTE BAUME

2200, CD 80 Route de Nans
83640 Plan d'Aups – Sainte Baume



prévenu par lettre recommandée ou par mail puis remboursé intégralement à concurrence du double des arrhes.

Pour les annulations liées à la fermeture de l'Hôtellerie en raison de l'épidémie de coronavirus, il s'agira de se référer à l'Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

ARTICLE 9 - Mineurs

Les mineurs non-accompagnés d'une personne majeure munie d'une autorisation parentale ne sont pas autorisés à séjourner dans l'Hostellerie.

Dans le cadre du scoutisme, les activités en autonomie pour les jeunes de plus de 11 ans peuvent se dérouler sur la propriété de l'Hostellerie. Cette activité est obligatoirement indiquée à la réservation. Elle reste sous la responsabilité du responsable scout dont dépendent les jeunes.

ARTICLE 10 – Animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'Hostellerie.

ARTICLE 11 - Modification des conditions générales de vente

La SA Hostellerie de la Sainte Baume, se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions rentrent en vigueur et sont applicables dès leur parution.

ARTICLE 12 – Réclamation

Toute réclamation éventuelle faisant suite à un séjour devra être formulée par écrit, et envoyée soit par mail dans un délai de 15 jours à accueil@saintebaume.org ou par courrier à l'adresse suivante : Hostellerie de la Sainte-Baume 2200, CD 80 Route de Nans – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume.

ARTICLE 13 – Informatique et liberté

Les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès de l'Hostellerie : Hostellerie de la Sainte-Baume 2200, CD 80 Route de Nans – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume.

Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.